SERVIR AGIR RÉUSSIR AVEC VOUS

Je vote SMPS

MANAGEURS PUBLICS DE SANTÉ

élections professionnelles
Du 3 au 10 décembre 2026

ELECTIONS PROFESSIONNELLES 2026

Commission Administrative Paritaire Nationale

Directeurs et directrices des soins

Le SMPS : porte-voix de tous les manageurs de santé

Indépendant de toute affiliation politique, le Syndicat des Manageurs Publics de Santé est **force de proposition pour l'évolution du système de santé** et de **ceux qui le font vivre**. Dans les établissements de santé, sociaux et médico-sociaux, le SMPS se revendique d'un **syndicalisme moderne**, fondé sur la **crédibilité, le sérieux et la recherche de propositions** constructives. Notre action s'inscrit également dans la proximité grâce à notre maillage territorial.
Sur chaque territoire, les bureaux régionaux sont là pour vous accompagner, vous conseiller et vous défendre.

Servir, agir, réussir **avec vous** !

La CAPN, c'est quoi ?

La Commission Administrative Paritaire (CAP) est **l'instance de représentation des personnels titulaires de la fonction publique hospitalière**. Elle est composée en nombre égal de représentants de l'administration et de représentants du personnel. Pour les corps à gestion nationale, il n'en existe qu'une, gérée par le CNG.
Elle traite des sujets relatifs aux **carrières individuelles** et est obligatoirement saisie pour avis sur les actes ayant un impact sur la gestion du corps de l'agent et sur la carrière de chaque agent du corps (titularisation, avancement de grade ou promotion de corps, recours en évaluation, sanctions disciplinaires au-delà du premier groupe, etc.).

Les 4 axes du SMPS pour défendre votre avenir

1. Reconnaître et valoriser le positionnement stratégique et managérial des directeurs des soins

- Créer au moins un emploi fonctionnel de directeur des soins par groupement hospitalier de territoire (GHT), à la hauteur des responsabilités territoriales exercées.
- Renforcer la place des directeurs des soins dans la gouvernance et lutter contre la précarisation des fonctions en privilégiant le recrutement statutaire.

2. Faire évoluer les voies d'accès et la formation

- Ouvrir le concours aux professionnels non cadres issus des filières infirmières, de rééducation et médico-techniques, à l'instar de l'ouverture des concours de DH et de D3S.
- Refondre le cursus de formation à l'EHESP en portant sa durée à deux ans pour les non-cadres.
- Créer un tour extérieur reposant sur une sélection rigoureuse, afin de reconnaître l'excellence des parcours professionnels.

3. Obtenir l'équité salariale avec les directeurs d'hôpital

- Obtenir un alignement strict des grilles indiciaires et des niveaux de rémunération indemnitaire sur ceux des directeurs d'hôpital (DH) exerçant des fonctions d'adjoint.
- Revaloriser sans délai les emplois fonctionnels et l'indemnisation des intérims de direction.

4. Dynamiser les carrières et corriger les inégalités

- Porter de 20 % à 30 % le plafond d'effectifs de la classe exceptionnelle pour élargir les perspectives d'évolution.
- Poursuivre la révision statutaire afin de sécuriser les parcours de l'ensemble des collègues, notamment ceux exerçant sur un emploi fonctionnel.

Voter pour notre liste, c'est choisir un syndicat engagé, constructif et déterminé à porter haut et fort la voix des directeurs des soins !

Scannez le QR-code pour découvrir le programme

SMPS MANAGEURS PUBLICS DE SANTÉ | SERVIR AGIR RÉUSSIR AVEC VOUS

affilié à UNSA SANTÉ & SOCIAUX PUBLIC ET PRIVÉ

SERVIR AGIR RÉUSSIR AVEC VOUS

Je vote SMPS

MANAGEURS PUBLICS DE SANTÉ

élections professionnelles
Du 3 au 10 décembre 2026

Commission Administrative Paritaire Nationale

Directeurs et directrices des soins

Pour l'avenir et la reconnaissance des directeurs des soins

Nous nous engageons avec conviction à défendre le corps des directeurs des soins, acteurs essentiels de la performance, de la sécurité et de la qualité des soins dans nos hôpitaux publics, ainsi que de la qualité des formations dispensées dans les instituts et écoles paramédicales.

Notre profession fait face à des défis majeurs : diminution des effectifs titulaires, recours croissant aux contractuels et aux professionnels faisant fonction, élargissement des responsabilités territoriales et difficultés d'attractivité des concours. **Les revalorisations obtenues dans le cadre du Ségur ont constitué une avancée, mais restent insuffisantes au regard des responsabilités exercées.**

Nous serons pleinement mobilisés sur le prochain mandat pour aller encore plus loin, en particulier pour la réforme de notre statut.

Vos candidats SMPS


1

Djémila Bourouma
Directrice des soins
CHU de Nantes


2

Sébastien Rétif
Directeur des IFPS
GHT Plaine de France


3

Nicolas Genest
Coordonnateur général des soins
CH de Boulogne-sur-Mer


4

Magali Giron
Coordonnatrice générale des soins
CH de Nevers


5

Angélique Chaudron-Chesnot
Directrice de l'IFPS
CH Guillaume Régnier, Rennes


6

Marie-Paule Sauli
CGS et DQGR
CH Sud-Francilien


7

Cécile Ameye
Coordonnatrice générale des écoles et instituts
CHU de Bordeaux


8

Stéphanie Alim Noyer
Coordonnatrice générale des soins
CH d'Auxerre

Il est temps d'agir avec force et ambition:
Du 3 au 10 décembre : je vote pour le syndicat qui obtient des résultats.
Je vote SMPS !

Scannez le QR-code pour découvrir le programme

SMPS MANAGEURS PUBLICS DE SANTÉ | SERVIR AGIR RÉUSSIR AVEC VOUS

affilié à UNSA SANTÉ & SOCIAUX PUBLIC ET PRIVÉ